ce genre. La réunion dont il était question dans l'affiche avait un but excellent. Il s'agissait de demander l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, repos qui n'aura jamais été moins accordé que depuis la promulgation de la loi.

D. — Passons aux paroles que vous avez prononcées au cours de la réunion ?

R. — Au nom de la liberté, de la justice et même de la société, je proteste contre la façon dont l'instruction a été faite. Le procédé employé à notre égard ne tend rien moins qu'à compromettre tous les partis. On nous a accusés d'avoir fait l'apologie du vol. C'est faux. Il aurait fallu rapporter notre discours tout entier et non en citer quelques phrases recueillies inexactement.

Il faut que la France républicaine, celle qui prétend sortir des révolutions, sache que c'est sur des faux, sur des phrases inventées de toutes pièces, que l'on a traîné devant les tribunaux d'honorables ouvriers.

D. — Réservez votre discours pour la fin des débats. A ce moment, vous aurez le droit de dire ce que vous jugerez utile pour votre défense. Pour l'instant, bornez-vous à répondre à mes questions.

R. — Eh bien ! je n'ai plus rien à dire.

Le président passe au second inculpé.

D. — Bousquet, avez-vous signé l'affiche de convocation ?

R. — Non. Je n'ai connu cette affiche que lorsqu'elle a été apposée. Je ne pouvais pas la signer, puisque je ne suis pas un employé; mais j'ai tenu à répondre à l'invitation des employés qui voulaient faire respecter la loi sur le repos hebdomadaire. Je me suis rendu au milieu de ces camarades au nom de la solidarité ouvrière.

Une question

D. — Reconnaissez-vous avoir tenu les propos qui vous sont imputés ?

L'inculpé, au lieu de répondre à cette question, prononce un discours pour expliquer que la réunion au cours de laquelle il a pris la parole était une réunion corporative, qu'il faut avoir confiance en sa parole, car lui aussi est magistrat et que lorsqu'il juge au Conseil des prud'hommes, il juge sans parti pris, sur la foi du serment.

D. — Allons Bousquet voilà que votre faconde oratoire vous entraîne hors du procès! (Rires.)

R. — C'était pour dire à MM. les jurés que je ne suis pas capable de faire l'apologie du crime.

Je suis au contraire si respectueux de la légalité que l'on m'a appelé Bousquet le légaliste. Qu'avons-nous fait? Nous nous sommes promenés pacifiquement place de la Concorde et sur les boulevards avec des pancartes réclamant le repos hebdomadaire. On va plus loin dans le Midi.

L'Evangile nous dit du reste que le bon Dieu après avoir travaillé six jours s'est reposé le septième.

Je ne suis pas clérical, mais j'estime que lorsque des ouvriers ont trimé pendant six jours ils doivent pouvoir se reposer le septième.

D. — Mais voilà que votre tempérament d'orateur vous entraîne encore! Allons voyons, répondez à mes questions!

R. — Mais je suis dans l'affaire, j'explique que si, dans mon discours, j'ai fait allusion à la promenade des 3 000 mitrons sur les boulevards, c'est que cette manifestation n'avait rien d'illégale.

D. — Vous avez aussi fait allusion à la Jacquerie. Vous avez dit qu'elle avait eu raison de mettre le feu aux châteaux.

R. — J'ai lu cela dans l'Histoire de France, mise entre les mains de ma petite-fille à l'école communale de l'avenue Parmentier.

D. — Vous auriez pu alors ajouter que l'Histoire apprend que la Jacquerie a été suivie de représailles terribles. La haine amène la haine la colère, la colère. Toute cause qui arrive à la violence est une cause mauvaise.

R. — On n'a pas toujours pensé ainsi. On ne nous jugeait pas séditieux, ni antirépublicains, lorsqu'on venait nous chercher à la Bourse du travail pour défendre le président de la République. Il est vrai qu'à ce moment, Clemenceau disait que sa montre avançait; maintenant, elle retarde.

D. — Ce sont des phrases. Avez-vous approuvé la Révolution russe?

R. — Je me suis élevé contre l'oppression dont souffrent nos frères de Russie, mais je n'ai pas fait l'apologie des attentats.

D. — Avez-vous terminé votre discours par les cris de : « Vive l'action directe! Vive la grève générale! Vive le sabotage! »

R. — J'ai crié : « Vive la grève générale! Vive l'action directe! » mais non : « Vive le sabotage! » Par action directe, j'entendais l'action destinée à faire triompher nos droits par des réunions, par des manifestations, mais non pas par l'émeute.

Quant à la grève générale, j'en suis devenu partisan à la suite de leçons d'un de mes professeurs, M. Briand.

D. — Ne sortez pas du débat.

R. — J'ai le droit de tout dire pour ma défense.

Briand a fait partie du même parti que le mien. A Saint-Etienne il nous disait : « Allons à la bataille avec des piques, des fusils, des pistolets, des sabres. Descendons dans la rue. Je marcherai à votre tête ».

Voilà quel était le langage d'un membre du gouvernement. Je ne suis jamais allé si loin.

Si on peut reprocher à quelqu'un d'avoir prêché la grève générale et l'action directe c'est surtout au ministre de l'Instruction publique.

La grève générale est d'ailleurs légale puisque le droit de grève existe.

Je ne renie pas mon passé. C'est mon professeur Briand qui a renié le sien. Grand bien lui fasse ».

Les témoins

L'interrogatoire se termine sur cette phrase. On entend alors les témoins. Le premier est un agent de la Sûreté, M. Gauthier.

Celui-ci maintient que dans son discours, Lévy a conseillé aux employés de recourir au sabotage, soit en laissant les robinets de liquide ouverts, soit en donnant des coups de ciseaux malheureux dans les étoffes.

Il affirme que, d'ailleurs, Lévy a terminé son discours, comme M. Bousquet, aux cris de : « Vive l'action directe! Vive la grève générale! Vive le sabotage! »

Les inculpés protestent.

Le deuxième témoin, M. Labri, est encore un agent de la Sûreté. Il confirme la déposition de son collègue Gauthier.

Bousquet lui demande s'il connaît la sténographie. Sur sa réponse négative, il s'étonne qu'il puisse être aussi affirmatif quand il s'agit de répéter des paroles entendues et non enregistrées aussitôt.

— Les propos relatés dans mon rapport, dit le témoin, ont été prononcés, je l'affirme. Ces propos m'avaient frappés. Je les ai conservés dans ma mémoire jusqu'au lendemain, moment où j'ai écrit mon rapport.

Me Willm demande à la cour de lui donner acte de ce que le témoin ne connaît point la sténographie et de ce qu'il n'a rédigé son rapport que le lendemain de la réunion.

Le président lui donne acte de ce fait.

Deux autres agents de la Sûreté font des dépositions analogues.

Les avocats se font, à nouveau, donner acte de ce qu'ils ignorent la sténographie.

L'audience est suspendue à 4 h. 35.

Elle est reprise à 5 h. 5.

On entend les témoins qui ont été victimes d'actes de sabotage.

M. Delorme, boucher, rue Saint-Marc, a eu sa viande arrosée, le lendemain de la réunion de la Bourse du travail, 26 avril, avec du vitriol. Il a subi de ce chef une perte de 1 300 à 1 400 francs.

Les accusés sont très ennuyés de cette déposition ; aussi soutiennent-ils que cette affaire n'a aucun rapport avec le procès actuel.

M. Gentil, boucher rue des Filles-Saint-Thomas, a eu 300 francs de viande détériorée par du vitriol jeté à travers les grilles de sa boutique, dans la nuit du 26 au 27 avril.

M. Godin, boulanger, rue Vendamme, a été victime d'un acte de bris de clôture dans la nuit du 27 au 28 avril. On lui a brisé une glace.

M. Duruisseau, boulanger avenue d'Orléans a eu également une glace de 150 à 200 francs de brisée.

M. Grieder, autre boulanger, rue Vercingétorix, déclare à son tour, que le 28 avril, on lui a cassé une glace de 150 francs.

MM. Gaibert, Bonner, Marest et Ségaux, boulangers à Montreuil-sous-Bois ont eux aussi été victimes de bris de clôture.

M. Delaté, le cordonnier qui a été, au début, pris dans les poursuites, est ensuite entendu. Il soutient d'abord qu'à la Bourse du travail l'ouvrier est absolument chez lui; puis il déclare qu'aucun orateur n'a préconisé le sabotage. Selon lui, les rapports des inspecteurs de la Sûreté sont remplis d'inexactitudes.

Répondant à une question de Bousquet, le témoin déclare que le discours de cet inculpé a été des plus modérés.

M. Jaurès

On appelle alors M. Jaurès.

Le député socialiste déclare que s'il n'a pas suivi personnellement la campagne de Bousquet, il a observé son action par les comptes rendus de la presse modérée.

— Je n'ai pas, dit-il, la superstition de la légalité. Je ne la considère pas comme une idole, car depuis cent vingt ans, la légalité a été si souvent ballottée, traînée dans la rue qu'elle a perdu de son prestige religieux; mais j'invite les ouvriers à se tenir sur le terrain légal parce que la violence est le signe d'une faiblesse passagère.

C'est parce que j'ai le désir d'inviter les travailleurs à recourir aux moyens légaux que j'ai attaché de l'intérêt à l'action légale de Bousquet dans la grève des boulangers.

Je dis que, dans toute cette grève, dans ce mouvement qui a abouti à des poursuites, Bousquet s'est visiblement appliqué à contenir ses camarades dans les limites légales. C'était, d'ailleurs, pour l'application loyale d'une loi qu'il luttait, pour une loi qui procède de l'esprit humain et chrétien. Il comprenait qu'il ne fallait pas recourir à la violence. Il a eu le courage de conseiller l'observation des lois.

Consultez les journaux, vous verrez que, pour éviter les conflits et l'animosité qui en résulte, il faisait lui-même la police à la sortie des réunions.

Jamais on n'a violenté un non gréviste; on se rendait chez lui pour chercher à le convaincre.

C'est sur le type des manifestations pacifiques et légales qu'a été conçue celle des mitrons. Cette manifestation n'a, du reste, eu lieu que pour répondre à la campagne de presse qui tendait à faire croire que la grève avait avorté.

Nous avons été tous unanimes à reconnaître la sagesse du mouvement organisé par Bousquet.

Celui-ci a si peu prêché le sabotage que le jour même de son arrestation quelqu'un ayant proposé à la Bourse du travail de saboter le pain, toute l'assistance a protesté.

Croyez-vous que si, depuis des semaines Bousquet avait prêché la violence, au moment de son arrestation les travailleurs ne se seraient pas levés et au lieu de désapprouver l'orateur, ils n'auraient pas dit :

« Oui, vous avez raison ; dressons-nous contre la légalité. »

Voilà ce que je voulais rappeler. J'ai éprouvé une douloureuse impression en apprenant que la bataille sociale si sagement organisée par M. Bousquet avait provoqué son arrestation. C'est une lourde faute que de poursuivre celui qui a prêché la sagesse. D'autres qui ont tenu des propos plus violents s'étalent dans la splendeur du pouvoir, alors que dans le Midi, d'autres [illegible] des cris bien plus graves que ceux reprochés aux inculpés, organisent des manifestations où, en toute liberté, ils exhibent des pancartes aux guillotines et aux couteaux catalans, d'autant plus significatives, qu'on y lit au-dessous : « Mort aux fraudeurs ! »

Allez-vous refouler dans le cœur des ouvriers les nobles sentiments ?

Un dernier mot : il est bien imprudent de juger Bousquet sur des rapports truqués de police. Ah ! j'ai connu autrefois les rapports de police. Ils nous prêtaient toutes sortes d'énormités.

Un jour, dans une réunion tenue dans le Gard, un agent de police m'aborde et me dit :

— Je suis chargé de faire un rapport sur votre discours. Je ne veux pas vous attirer des histoires, aussi lisez ce que j'ai écrit sur vous.

Je lus et je constatai que cet agent me rendait un hommage flatteur pour mon talent. Il avait écrit : « Cet orateur a de la facilité. » (Rires.)

Que M. Bousquet profite de cette psychologie.

Ici une question de Bousquet relative à la Jacquerie.

M. Jaurès ajoute :

« Si dans notre République un orateur qui rappellera la Révolution est arrêté, il n'y a plus de garantie possible. »

Autres témoins

On entend alors le Dr Meslier, député.

Le député connaît les accusés, leur vie politique et sociale. Il dit que le rôle de Bousquet mérite d'être loué.

— J'ai, déclare-t-il, parlé avec lui du sabotage, de celui qui s'exerce dans la sophistication des produits, sophistication faite par les patrons.

Je me défie des paroles qu'on imputa aux accusés. Moi-même j'ai été victime des inspecteurs de la Sûreté. Comme je suis officier de réserve, ils avaient fourni sur moi des renseignements tels que le ministre de la Guerre les déchira.

M. Henriot, conseiller prud'homme, succède à M. Meslier à la barre. Il ne veut pas prêter serment. Comme M. de Vallès insiste, il dit :

— Je le jure, pour vous faire plaisir, Monsieur le président.

D. — Mais cela ne me fait pas plaisir que vous juriez ainsi; vous pouvez prêter serment d'autant plus facilement que la formule ne renferme rien de religieux.

Le témoin finit par jurer. Il se borne à fournir des renseignements de moralité sur les inculpés.

M. Griffuelhes, délégué à la présidence de la Confédération générale du travail, Mlle Emilienne Riais, secrétaire du Conseil national des femmes françaises et plusieurs autres personnes qui assistaient à la réunion du 25 avril, assurent qu'aucune parole délictueuse n'y a été proférée.

M. Sembat, député de la Seine, vient répéter un propos que Bousquet lui a tenu avant la grève des boulangers : « Il sera piquant, lui dit-il, de voir la Confédération générale faire respecter la loi. Dans cette grève plus que jamais, je veux être « légalitaire ».

Quelques autres témoins de moralité sont encore entendus et la suite des débats est renvoyée à demain.

L'audience est levée à 5 h. 45.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

OFFICIERS RÉINTÉGRÉS

La Commission de l'armée se réunit aujourd'hui pour examiner le projet de loi tendant à réintégrer M. Joseph Reinach comme capitaine de l'armée territoriale.

La Commission est favorable au projet de loi dont le rapport a été confié à M. Messimy.

Mais une question se pose à propos de ce projet. Certains officiers victimes, comme M. Joseph Reinach, de leur attitude dans l'affaire Dreyfus, notamment le lieutenant d'artillerie Chaplain et le lieutenant Bruyère, ont écrit au président de la Commission de l'armée pour demander soit leur réintégration, soit une compensation pour la perte de leur situation militaire.

La Commission discute en ce moment s'il ne conviendrait pas de renvoyer les demandes au ministre de la Guerre pour qu'il en fit l'objet d'une enquête et qu'il fît lui-même des propositions pour y faire droit, au cas où elles seraient reconnues fondées.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES

Hier, nous constations une détente qui permettait de prévoir la fin prochaine de la grève. Mais les inscrits n'ont pas repris le travail hier, malgré le télégramme adressé lundi soir aux grévistes des ports par leurs délégués.

Réunion des délégués

Les délégués se sont réunis de nouveau, hier après-midi, à la Chambre, où ils ont été reçus par M. Le Bail, rapporteur de la Commission de la marine.

Ils lui ont remis les tarifs de pensions transactionnels qu'ils ont adoptés dans la réunion tenue le matin.

En sortant de la Chambre, les délégués se sont réunis à nouveau rue Grange-Batelière.

Plusieurs délégués ont reçu des Syndicats qu'ils représentent des dépêches leur demandant quelle conduite ils devaient tenir. Ils ont tous répondu qu'ils confirmaient les instructions données par dépêche, conseillant la reprise immédiate du travail, sous la seule réserve qu'il n'y ait aucune mesure prise par les Compagnies contre les grévistes officiers ou inscrits.

Une note de la C. G. T.

La Compagnie générale transatlantique nous communique la note suivante :

Le président de la Compagnie générale transatlantique a vu M. Thomson, ministre de la Marine, qui considère la grève des inscrits maritimes comme terminée et a fait appel à son esprit de conciliation en lui demandant de rapporter les mesures prises contre les officiers de cette Compagnie.

M. Charles Roux, déférant au désir exprimé par le ministre, a annulé ces mesures et a invité les officiers à rejoindre leur bord et à assurer le service.

Une lettre de M. Cabart-Danneville

M. Cabart-Danneville, sénateur de la Manche, vient d'adresser au journal l'Eclair une longue lettre des plus intéressantes et de laquelle nous détachons les passages suivants :

Un entrefilet inséré dans le journal l'Eclair, et dont je ne méconnais nullement la gracieuseté, a traduit par « irritation », le sentiment de profond chagrin d'un homme qui, partisan convaincu de l'inscription maritime, voit une grève abominable mettre en péril, si elle se prolonge, la merveilleuse institution de Colbert. Car, il ne faut pas se le dissimuler, les pouvoirs publics se trouvent placés dans l'alternative cruelle ou de supprimer l'inscription maritime ou de voir se consommer la ruine de notre commerce maritime et des industries qui y sont intéressées. Nous payons chaque année plus de 350 millions aux marines étrangères pour nous enlever notre fret, que sera-ce pendant et après la grève !

. . . .

Que les inscrits maritimes y songent avant qu'il soit trop tard! Qu'ils pensent aux assauts que reçoivent chaque jour les institutions de Colbert de la part de ceux qui ne sont pas attachés par des liens profonds à la vie maritime, et à la difficulté croissante qu'éprouvent les partisans de l'inscription maritime à défendre les intérêts des marins, leur maintien au ministère de la Marine. Il suffit d'un projet de loi émanant du gouvernement ou dû à l'initiative privée pour abolir à tout jamais une institution qui a contribué à la grandeur de la France, mais qui travaillerait aujourd'hui à sa ruine.

Que les inscrits maritimes écoutent la voix d'un homme qui les aime, qui les a toujours défendus, qui les a constamment aidés et dont les rapports ou les propositions ont contribué à leur maintenir des avantages et des droits réels. Le Parlement est disposé à faire, au point de vue des pensions, tout ce que la situation financière permet. Il ne ferait rien sous la pression de la menace, car il n'admettra jamais qu'on sacrifie la France, l'intérêt général des contribuables à un intérêt particulier, quelque intéressant qu'il soit.

DANS LES PORTS

Dunkerque. — Les capitaines au long cours et les mécaniciens, à la suite du télégramme reçu du Comité de Paris, ont voté dans une réunion l'ordre du jour suivant :

« Les officiers de tous grades, réunis en assemblée générale le 3 juin, à 9 heures du matin, après lecture du télégramme reçu du Comité de la grève réuni à Paris, décident, par 65 voix contre 20, la cessation de la grève, mais décident de rester solidaires vis-à-vis des officiers qui pourraient être mis à l'index par les Compagnies ».

La Rochelle. — Des incidents se sont produits hier soir. Les inscrits maritimes ont barré l'entrée du port avec de gros câbles d'acier et ont envahi le pont de divers bateaux qui rentraient de pêche.

L'infanterie a été envoyée sur les quais. Des mesures très sévères ont été prises pour assurer la liberté du travail.

Les inscrits Martineau, Gours et Brun ont été arrêtés.

Bordeaux. — Dans une réunion tenue hier soir, les inscrits ont voté l'ordre du jour suivant :

1° Les inscrits [illegible] grades et de toutes [illegible] et le personnel civil naviguant se ralliant à l'ordre du jour de blâme voté à la Bourse du travail de Marseille contre M. Siegfried;

2° Les inscrits maritimes de tous grades et de toutes spécialités et le personnel civil naviguant décident de continuer énergiquement la grève générale, tant que des engagements formels de faire adopter le projet Siegfried, qu'ils font leur, n'auront pas été pris par les pouvoirs publics.

Ils décident, en outre, qu'en présence des provocations des Compagnies de navigation à l'égard de leurs états-majors, ils ne reprendront le travail à bord qu'à condition qu'il n'y ait aucune victime du fait de grève.

Le Comité a télégraphié au président de la Commission de la marine de la Chambre des députés que les inscrits refusent de reconnaître les engagements pris par les délégués ceux-ci ayant reçu mandat de surseoir à toute démarche, et la grève ayant été votée par l'unanimité des inscrits et des états-majors de Marseille et de Bordeaux.

Marseille. — De nombreux incidents se sont produits ce matin à la criée de la halle Vivaux. Au premier arrivage, les grévistes ont empêché le déchargement des caisses de poissons. La police est intervenue. Des bousculades se sont produites, une caisse de 60 kilos de thon a été éventrée, une autre jetée dans le vieux Port, et une troisième portée par les grévistes à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

La police, aussitôt prévenue, a opéré 22 arrestations.

A 9 heures, d'autres bousculades se sont produites. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

D'autres incidents se sont produits au marché du cours Julien où les poissonnières grévistes ont pris les poissons mis en vente et les ont jetés dans les égouts.

Toulon. — Les inscrits maritimes continuent la grève à outrance.

Ce matin ils l'ont encore votée au cours d'une réunion très mouvementée. Ils ont obligé le capitaine de la tartane *Léonie*, arrivée avec un chargement de sable à débarquer son équipage.

Les inscrits paraissent surexcités et ils ont déclaré une fois de plus qu'ils étaient décidés à empêcher le départ des bateaux.

Le Havre. — De notre correspondant :

Les inscrits maritimes se sont réunis ce matin, au nombre de 1 500. M. Goualche, délégué du Havre à Paris, rend compte de son mandat. Il traite Rivelli de faux frère et lui fait envoyer un blâme.

La continuation de la grève à outrance est votée à l'unanimité.

Le Comité du Havre envoie aux Comités politiques de la Chambre (Comité socialiste, Action libérale, etc.) une demande d'interpellation sur les inscrits.

Cherbourg. — De notre correspondant :

Les inscrits maritimes continuent la grève et chôment.

Une barque de pêche, qui a voulu sortir hier, a été lapidée par les grévistes, et le patron, Vindard, a été atteint par une pierre. Il n'a pas pu sortir du port. Un autre patron, Burnel, a été insulté et menacé par eux ce matin. On attendait avec curiosité l'attitude des marins des transbordeurs des transatlantiques étrangers, allemands et anglais. Eux aussi avaient déposé leur rôle, mais ils se sont bornés à cette manifestation.

A 6 heures, ce matin, le transatlantique *Pennsylvania* est arrivé sur rade, venant de New-York. Il a été transbordé comme de coutume, de sorte que la grève ne nuit qu'aux intérêts français et profite aux étrangers.

On s'attend à des incidents, cette après-midi, à l'arrivée d'un transatlantique de la White Star Line, mais le préfet maritime a pris de sévères mesures d'ordre. Il mettra des vapeurs du gouvernement au service des armateurs s'il le faut, pour remplacer les transbordeurs.

Saint-Nazaire. — Les inscrits se sont réunis hier au nombre de 800.

M. Gautier a critiqué des notes tendancieuses parues dans les journaux annonçant la fin de la grève et assure qu'il faut aller jusqu'au bout car on s'apercevrait que les promesses gouvernementales sont un leurre.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les inscrits de tous grades et de toutes spécialités, après communication des télégrammes de leurs délégués, se refusent à leur invitation de cesser la grève et décident de la continuer jusqu'à complète satisfaction ».

Bayonne. — Le Syndicat des inscrits maritimes du quartier de Bayonne qui ne s'était pas encore prononcé sur la grève a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'adhérer au mouvement de la grève générale.

Avant de recourir à cette mesure extrême, le Syndicat estime qu'il serait possible d'arriver à une entente avec le gouvernement afin d'éviter des conséquences énormément préjudiciables à tous points de vue. Tous les délégués présents se sont rangés unanimement à cette opinion, et, conséquemment, tout le travail continue sur les quais et à bord des navires du port de Bayonne.

M. FALLIÈRES À CHERBOURG

C'est jeudi 13 juin, vers 10 heures du soir, que partira de Paris le président de la République pour se rendre à Cherbourg, où il arrivera le lendemain matin, à 7 h. 15.

M. Fallières visitera tout d'abord la ville, puis gagnera l'arsenal où il s'embarquera à bord de l'*Elan*, qui prendra la haute mer, allant au devant du roi et de la reine de Danemark. A bord de l'*Elan* embarqueront également les ministres qui accompagneront le chef de l'Etat, le ministre de Danemark à Paris, le personnel de la légation danoise, les personnes attachées, pendant leur séjour à Paris, au roi et à la reine de Danemark et au ministre des affaires étrangères de Danemark.

Après la rencontre et avant d'entrer dans le port, le président de la République et les souverains passeront la revue de l'escadre du Nord.

Le débarquement aura lieu à 10 h. 25 à l'arsenal.

A 10 h. 30, grand déjeuner à l'arsenal; des toasts seront portés.

A 11 h. 30 départ de Cherbourg et arrivée à 5 h. 55 du soir, à Paris, par la gare du Bois de Boulogne.

Le roi et la reine dîneront le soir même dans l'intimité au ministère des Affaires étrangères.

LE RACHAT DE L'OUEST

LE RAPPORT DE M. PREVET

Dans son rapport sur le rachat de l'Ouest, M. Prevet démontre avec force que la nécessité du rachat ne s'impose pas par l'exemple de l'étranger.

Il ajoute que la très grande majorité de l'opinion, en France, est opposée au rachat de l'Ouest et à l'accroissement sur un aussi vaste territoire de l'exploitation de l'Etat. Les populations directement intéressées protestent unanimement contre un changement de régime. Les juristes donnés comme partisans de l'étatisme, estiment eux-mêmes ce changement inopportun et périlleux.

Les commerçants éclairés par les abus innombrables des régies d'Etat, craignent pour leurs droits sacrifiés, les transporteurs par eau pour la liberté de la navigation de la Seine et les autres voies navigables, les armateurs pour la contagion de l'exemple de gestion incohérente ou désintéressée que risque de donner l'Etat dans l'exploitation des services maritimes de Dieppe à Newhaven.

M. Prevet démontre encore qu'il est inexact de prétendre que l'Ouest dans l'état présent des choses n'arrivera jamais à se libérer entièrement avant la fin de sa concession.

S'appuyant sur le rapport de M. Aimond, à la Chambre, M. Prevet établit que la Compagnie de l'Ouest posséderait, en 1956, un matériel d'une valeur au moins égale à ce qu'elle resterait devoir à l'Etat. En tablant sur une progression annuelle et vraisemblable de 1 050 000 francs des produits nets, sa libération totale pourrait avoir lieu en 1954.

M. Prevet poursuit :

A n'envisager que le seul point de vue financier, l'opération réalisée actuellement entraînerait de lourdes charges pour les finances publiques.

En dehors du coût du rachat proprement dit — qu'il est impossible d'évaluer autrement que par approximation à cause de nombreux points litigieux qui risquent de changer *en plus* les bases du calcul — et qui représentent *dans l'hypothèse la plus favorable à l'Etat*, une annuité d'environ 9 millions, il faut prévoir, d'après les prévisions mêmes du ministre des Travaux publics :

1° Un crédit supplémentaire *permanent* de 20 millions pour l'entretien;

2° Un crédit de 280 millions pendant dix ans pour le matériel et les travaux complémentaires ;

3° Une diminution des recettes de 18 à 23 millions, par suite de l'unification des tarifs.

Sans parler des autres causes de dépenses, somptuaires et sociales, que la seule substitution d'une régie d'Etat à une régie privée permet d'ores et déjà de prévoir et qui entraîneraient des insuffisances de produits proportionnelles ;

Sans parler également de l'annuité de 11 550 000 francs consolidée au profit des actionnaires jusqu'en fin de concession, c'est-à-dire prorogée — par le fait seul du rachat — de 1935 à 1956, soit 11 555 000 × 21 = 242 millions 550 000 francs.

Tel est le minimum.

Le rapporteur dit encore :

Or, la supériorité de l'exploitation d'Etat ne se déduit aucunement de ce que l'on peut constater dans la métropole. Les rendements généraux et moyens du réseau officiel sont tout au plus équivalents au rendement de la Compagnie de l'Ouest — la moins avantagée de toutes — et sont de beaucoup inférieurs à ceux de la Compagnie du Nord, la plus fortunée. D'où cette conclusion simpliste que les procédés étatistes ne suffisent pas à produire des miracles et à changer l'ivraie en bon grain.

Et il conclut :

En résumé, la conclusion générale de toutes ces déductions, c'est que le rachat du réseau de l'Ouest doit être nettement rejeté, car il est à la fois injustifié, impopulaire, inopportun et périlleux.

M. Prevet met en garde contre les périls que ferait courir au pays le rachat de l'Ouest, « parti, dit-il, qu'a bien compris le gouvernement et dont, à cause de cela, sans doute, il repousse avec vigueur l'éventualité, parce que c'est celui de l'engrenage, de la nationalisation progressive et inéluctable des voies ferrées, inscrite dans les programmes socialistes ».

Le rapporteur est convaincu que le Sénat ratifiera ses conclusions.

UN exemple de contrat collectif de travail

La question du contrat collectif est à l'ordre du jour des conversations en attendant de venir à l'ordre du jour de la Chambre des députés. Mais déjà bien des initiatives particulières intéressantes se sont produites. En voici une très intéressante résultant de l'entente entre des entrepreneurs de travaux du port de Rouen et leurs ouvriers. Une convention vient d'être signée entre deux associations professionnelles les représentant, l'une, patronale : l'Union maritime et commerciale, l'autre ouvrière : la Chambre syndicale des ouvriers du port de Rouen. L'accord a été établi [illegible] en deux contrats : l'un pour les grains et graines, l'autre pour les charbons et tous les travaux à la benne.

Chacun de ces contrats commence par la réglementation des heures de travail et de repos. Pour les charbons et les travaux à la benne, les heures de travail, l'hiver comme l'été, sont de 7 heures à midi et de 1 h. 1/2 à 6 h. 1/2 avec divers repos : 8 h. 1/2 à 9 heures ; 10 h. 3/4 à 11 heures ; 3 h. 1/2 à 4 heures ; 5 h. 1/4 à 5 h. 1/2. Les autres articles règlent le mode d'embauchage, le salaire de jour et de nuit, le tarif des indemnités pour travaux du bord, les relais, etc.

Le contrat renferme cette clause caractéristique : En aucun cas, et quelque conflit qui puisse surgir, les ouvriers ne doivent arrêter leur travail. Ils s'engagent par avance, ainsi que les patrons, à soumettre tous les litiges qui les diviseraient à une Commission d'arbitrage composée de trois ouvriers et de trois patrons juges du Conseil des prud'hommes. Si ces arbitres ne s'entendent pas, le président des prud'hommes les départagera.

NOS AMIS DÉFUNTS

Doux Cœur de Marie [illegible]

A Saint-Jean-d'Angély, M. Caillé, oncle de notre ami, M. l'abbé Denis, directeur de la *Croix de Saintonge et d'Aunis*. — Mme Marguerite de Vigan, à Montreuil-Cernières (Eure). — M. Menu, 82 ans, à Ribemont (Aisne). — Mlle Constance Blanchevoix, 73 ans, à Soissons.

MARIAGES

Nous recommandons aux prières de nos amis le prochain mariage :

De Mlle Délie de la Jaille avec le comte Henri Boscals de Réals, lieutenant de cavalerie.

De M. Lodie Giblat, avocat au barreau de Dinan, directeur de l'*Eclaireur Dinannais*, avec Mlle Jehanne le Goaziou.

Le Sillon au Midi. — Dimanche 9 juin, aura lieu à Montpellier le 1er Congrès régional du Midi. M. Marc Sangnier qui devait y assister en a été empêché au dernier moment. Mardi 11 juin au soir, conférence publique et contradictoire par M. Marc Sangnier sur le Sillon et la démocratie ».

LE « PELERIN »

SOMMAIRE DU 9 JUIN 1907
(*Edition complète*)

La Semaine : Noces d'or des souverains de Suède. — Le cuirassé *Vérité*. — Le roi et la reine de Norvège en France ; l'accident de Versailles ; la toilette de la reine Maud. — L'entente franco-japonaise. — Promenade à travers le monde des nouvelles. — Feux de joie, avec quatre dessins de Lemot.

Roman : Balarin pharmacien, par Richard Manoir, avec une illustration de Charouset.

Gravures : Le roi et la reine de Suède. — Les généraux japonais voyagent (deux photographies). — L'accident de Versailles (trois photographies). — Lancement du cuirassé la *Vérité*, à Bordeaux (Dessin de Damblans). — La danse macabre (page par Lemot).

Lectures de la semaine : La conversion d'un médecin (Dr Boissarie). — Cantiques de première communion (Camille Bellaigue). — Monsieur le Roi.

Nouvelles politiques et agricoles.

Abonnement : Un an, 6 fr. ; un numéro, 0 fr. 10. Edition de luxe, un an, 10 fr. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Informations du soir

LES INSCRITS MARITIMES DE SAINT-NAZAIRE VOTENT LA REPRISE DU TRAVAIL

De notre correspondant :

Les inscrits se sont réunis ce matin.

Le délégué Bertho, pilote, a rendu compte des démarches des délégués à Paris. Le délégué Boisson, capitaine, lit dans un nouveau projet élaboré durant leur séjour à Paris, les avantages accordés aux inscrits de toutes catégories.

Les délégués concluent à la reprise du travail.

L'inscrit Dorso, veut, avant de reprendre le travail que les catégories de pêcheurs aient un minimum de 600 francs de retraite et demande quelle décision est prise par le Comité de Marseille.

M. Gautier, secrétaire de la Bourse du travail, déclare la grève terminée à Marseille et adjure les inscrits de se contenter des avantages nouveaux. Il propose la cessation de la grève pour demain matin si dans le courant de la journée aucune nouvelle n'atteste que la grève est continuée dans les autres ports.

Sur nouvelle intervention de Bertho, on vote la question de confiance au Comité de la grève, puis on lit un télégramme du Havre disant : « Cessons mouvement, engageons faire de même ».

Ensuite la cessation de la grève est votée à l'unanimité, à condition que la reprise du travail soit générale dans tous les ports.

LA SUPPRESSION DE LA TROISIÈME ZONE DES TABACS

Une délégation du groupe des députés zoniers a été présentée, ce matin, à M. le ministre des Finances, par M. René Renoult, président du groupe.

La délégation a demandé à M. le ministre de ne pas insister pour le maintien dans le projet de budget de 1908 de sa proposition relative à la suppression de la 3e zone des tabacs, dans l'intérêt même du Trésor.

Le ministre ne s'opposerait pas au retrait de sa proposition.

LA CRISE VITICOLE

De notre correspondant de Montpellier :

Le bruit courait depuis plusieurs jours, non seulement à Montpellier, mais dans la région tout entière, que M. Marcellin Albert serait arrêté d'ici dimanche pour empêcher la dernière et grande manifestation du 9.

Ce bruit a pris aujourd'hui une extraordinaire consistance. On dit même que le ministère a fait demander aux autorités préfectorales leur avis sur l'opportunité de cette mesure.

Ce qui est certain, cependant, c'est que l'arrestation de Marcellin Albert, si elle est opérée, ne compromettrait nullement la manifestation de Montpellier, qui pourrait dégénérer, dans ce cas, en émeute sanglante.

Interrogé à ce sujet, M. Marcellin Albert a déclaré lui-même : « Il faut s'attendre à tout ! »

M. Clemenceau, président du Conseil, encore légèrement souffrant, ne s'est pas rendu ce matin au ministère de l'Intérieur. Le président du Conseil compte cependant reprendre ses occupations cette après-midi.

Vienne, 5 juin. — Suivant la *Zeit*, le discours du trône qui sera prononcé au milieu de juin au début de la session du Reichsrath annoncera le dépôt d'un projet de loi relatif à l'introduction du service de deux ans.

LE MOULIN DU GRAND BÉ

— Zéphirin ! clama-t-elle avec une énergie farouche, pour l'amour de Dieu, essaye de te soulever, je suis forte, je te traînerai, mon Zéphirin, fais un effort pour que nous puissions atteindre le fossé.

Mais Zéphirin, perdu dans ce sommeil d'accablement, incapable d'entendre, ne faisait pas un mouvement.

Les chevaux avançaient toujours.

A l'endroit où se trouvaient Zéphirin et Christelle, la route faisait un coude, les uhlans ne pouvaient les apercevoir à distance, mais s'ils parvenaient au détour, Zéphirin était perdu.

Les yeux égarés, quelque chose de dément au fond de ses larges prunelles, Christelle affaissée à côté du corps inerte de son mari, promena tout autour un regard éperdu.

Soudain, à une légère distance, au pied d'un arbre du chemin, il lui sembla voir briller quelque chose, on eût dit un œil de feu qui se braquait sur elle. Comme fascinée par ce reflet qu'elle ne pouvait s'expliquer, elle prit sa lanterne et s'approcha. Un soldat du 92e gisait là, mort, la gorge ouverte, et c'était un bouton de sa capote que Christelle avait vu briller.

Une idée alors lui vint, une idée d'une audace folle, que seule peut inspirer une situation désespérée. Elle dévêtit le mort avec une dextérité, une précipitation, une force dont elle ne se serait pas crue capable; la tunique et la capote vinrent ensemble emmanchées, le pantalon vint avec les guêtres. Alors elle courut à Zéphirin, lui enleva sa vareuse et son pantalon de droguet, et lui enfila l'uniforme du fantassin.

Dans sa pensée, les uhlans ne feraient aucun mal à un blessé de l'armée régulière. Dans son ignorance des règlements de guerre, elle espérait même obtenir d'eux qu'ils le conduisent jusqu'au village, pour être soigné, et avec une agitation fébrile elle se hâtait.

Les uhlans étaient maintenant à deux pas. Christelle n'eut que le temps de boutonner deux boutons de la tunique, puis elle roula en boule les vêtements du partisan et les jeta dans le fossé.

L'avant-garde surgissait au même instant du chemin creux.

A la vue de cette femme qui était agenouillée près d'un soldat blessé, les uhlans mirent pied à terre :

— Encore un, dit l'un d'eux, le colonel sera content.

Le colonel arrivait; lui aussi descendit de cheval, fit examiner le blessé par une sorte de brigadier infirmier, et sur l'avis de celui-ci qui venait de constater que la blessure n'était pas grave :

— Portez-le à l'ambulance, commanda-t-il d'une voix brève.

Christelle alors s'approcha bravement :

— Pardon, herr colonel, mais ne pourrait-on porter ce blessé au village ?

Le colonel la considéra avec ahurissement :

— Au village! s'exclama-t-il, jamais de la vie, nous savons trop bien soigner nos prisonniers, mon enfant, pour les abandonner ainsi. Non, non, pas au village.

— Prisonnier! exhala péniblement Christelle, les mains jointes en une crispation de désespoir. Prisonnier!...

Clairon, les mâchoires à l'air, grondait.

Sans répondre, le colonel haussa les épaules et d'un mouvement brusque se remit en selle.

Deux hommes saisirent Zéphirin, l'un par les épaules, l'autre par les pieds. Christelle voulut se précipiter, un coup de coude de l'un des deux uhlans la rejeta à distance contre le poitrail d'un cheval qui se cabra.

La voiture d'ambulance, une mauvaise charrette recouverte d'une bâche grise, approcha.

Christelle, refoulée à l'écart par les hommes et les chevaux, vit que l'on hissait Zéphirin dans la carriole, elle entendit la plainte déchirante de Clairon, qui, ayant voulu suivre son maître, avait été brutalement repoussé, et, raidie par une douleur sans nom, les yeux fixés sur cette bâche misérable qui lui dérobait la vue de son Zéphirin, elle assista au départ des uhlans.

Longtemps elle resta sur le bord du chemin, écoutant grincer dans la nuit les roues qui froissaient les cailloux. Elle était seule, Clairon, tenace, avait suivi son maître.

L'âme vide, elle reprit le chemin qui conduisait au village, murmurant comme un refrain de folie ce mot de prisonnier, qui résumait toute l'horreur de cette captivité lointaine, dont un grand nombre ne reviendraient jamais. Elle allait atteindre une sente rapide par laquelle on descendait directement sur la route de la cascade, quand la lueur de sa lanterne éclaira, au pied d'un arbre, un autre grand corps étendu.

C'était Richaud, qui, les mains jointes, les yeux ouverts comme si son âme s'était exhalée dans un dernier regard vers le ciel, reposait là, déjà raidi par la mort.

Christelle sentit la terre fuir sous ses pieds, un spasme douloureux la tordit, et tout l'être comme broyé, elle s'écroula privée de sentiment à côté du forgeron.

. . . .

2 heures du matin sonnaient à l'église de Tertieux comme le bûcheron, Jean Hitz et Jacques Parcot, le fusil sur l'épaule, entraient dans le chemin creux qui menait à Biboux.

Inquiets de n'avoir vu ni Zéphirin, ni le forgeron depuis la veille, au moment où ils étaient allés au château pour servir de guides au 92e, surpris outre mesure d'avoir vu de ces soldats du 92e intervenir à un moment donné dans le village, ils allaient, suivant le parcours que le colporteur et François Richaud avaient dû faire, à la recherche des deux partisans.

Les trouveraient-ils morts ou blessés ? L'une et l'autre hypothèse leur serraient le cœur. Munis d'une grosse lanterne d'écurie, ils longeaient les fossés et exploraient les taillis, tressaillant au moindre bruit, au moindre mouvement.

Un cri que lança soudain Jacques Parcot attira les autres, qui, accoururent aussitôt, se trouvèrent en présence du cadavre de François Richaud et de Christelle évanouie.

— Pauvre père Richaud, murmura le bûcheron, essuyant du poignet de sa blouse de grosses larmes qui coulaient sur son visage tanné, pauvre homme !...

Aidé de Jean Hitz, il souleva Christelle, la porta à quelque distance, puis lui frictionna les tempes et lui battit dans les mains.

La femme de Zéphirin ouvrit aussitôt les yeux.

— Oh ! si vous saviez, si vous saviez, murmura-t-elle, reconnaissant ceux qui l'entouraient.

— Nous savons, Madame Christelle, nous savons, dit paternellement le bûcheron en continuant de lui frictionner les tempes.

— Oui, vous savez que mon père est mort, vous avez dû le voir, pauvre père ! mais vous ne savez pas que Zéphirin est prisonnier.

— Prisonnier ! s'écrièrent les trois hommes.

— Oui, prisonnier des uhlans, je l'ai vu emporter, et c'est moi, Monsieur Broon, moi qui suis cause qu'on va l'emmener en Allemagne.

— Vous, Madame Christelle ? c'est impossible, dit le bûcheron.

— Si, c'est moi, mais je ne voulais pas qu'on le tue, je voulais le sauver, et j'ignorais, moi, j'ignorais que l'on emmenait les soldats blessés en captivité.

Et lentement, d'une voix entrecoupée de sanglots, Christelle raconta aux trois partisans ce qu'elle avait fait sur la montée du bois Biboux.

— Vous avez fait pour le mieux, Madame Christelle, car les brigands l'auraient achevé s'ils s'étaient aperçus qu'il était des nôtres ; on revient de captivité, Madame Christelle, et nous ferons des démarches, ajouta-t-il, très peu convaincu, mais sentant qu'il fallait de quelque façon calmer ce premier moment de douleur.

Elle s'était relevée, et les yeux pleins de larmes regardait de l'autre côté du chemin où gisait le forgeron.

— Allons près de la mère Balaux, Madame Christelle, dit le bûcheron en l'entraînant, on s'occupera du pauvre Richaud, les autres vont descendre au village chercher une civière.

Sans pensée, la tête lourde, soutenue par le vieil ami de son père, Christelle partit.

. . . .

Quand le lendemain, elle ouvrit les yeux dans le grand lit de l'alcôve où on l'avait couchée, un glas à neuf reprises, à neuf *laisses*, comme on disait par là, ce glas solennel que l'on n'entendait qu'au jour des Trépassés, tintait lentement sur Tertieux.

— Mon père ? demanda Christelle en s'adressant à la mère Balaux, qui, assise au pied du lit, épiait le réveil de la jeune femme.

— Il est à l'église, dit la vieille en joignant les mains, à l'église avec les autres morts de la nuit.

— Quels autres morts ? fit Christelle en se soulevant.

— Du village il y a M. Lautier et Gaspard Murel, dit la mère Balaux en baissant la tête, et il y a six soldats du 92e.

— Oh ! grand'mère, grand'mère ! exhala Christelle dans un soupir.

On entendait les enfants qui allaient et venaient dans la chambre de l'étage et les cris des jumeaux qui ne voulaient pas se laisser habiller par Lucienne et réclamaient leur grande sœur. La mère Balaux se leva de son siège et du bas de l'escalier menaça du bouquin cornu.

(*A suivre.*)

RICHARD MANOIR.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)